

Photovoltaïque: la chute du tarif de reprise de Groupe E est critiquée

La décision de Groupe E de fixer désormais son tarif de reprise de l'électricité photovoltaïque selon les prix du marché déçoit le spécialiste neuchâtelois Diego Fischer. Il demande davantage de soutien pour le solaire.



Diego Fischer s'inquiète d'une réduction de la taille des panneaux solaires sur les toits à cause des tarifs de reprise trop bas.

Photo: archives Héloïse Maret

«La décision de Groupe E de réduire fortement ses tarifs de reprise de l'énergie photovoltaïque en se basant essentiellement sur les prix du marché est très regrettable. Nous espérons qu'il fasse machine arrière et que les autres distributeurs d'électricité ne suivent pas son exemple.»

Diego Fischer, président du groupement régional Neuchâtel Jura de la Société suisse pour l'énergie solaire, ne cache pas sa déception et son incompréhension après l'annonce par Groupe E de sa nouvelle politique tarifaire dès le 1er janvier prochain.

[A lire aussi: Les tarifs de reprise de l'électricité photovoltaïque baisseront l'an prochain](#)

«Groupe E justifie sa décision par le nouveau cadre légal», après l'adoption, le 9 juin, de la nouvelle loi sur l'électricité. Mais Diego Fischer n'est pas d'accord: «Le nouveau cadre ne rend pas du tout obligatoire ce nouveau régime et les entreprises électriques restent totalement libres de payer un meilleur prix de reprise.» Sans compter, ajoute-t-il, que le nouveau système fédéral n'entrera en vigueur qu'en 2026.

Calcul trimestriel

Il relève par ailleurs que plusieurs distributeurs d'électricité, en particulier en Suisse romande, ont gardé un tarif de reprise fixe pour toute l'année prochaine, alors que l'entreprise fribourgeoise a choisi d'adopter un mode de rémunération trimestriel. A la fin de chaque trimestre, elle annoncera le prix de reprise qui s'appliquera sur les trois mois écoulés.

«Pourquoi le client individuel paye son électricité le même prix toute l'année, alors qu'on veut lui reprendre l'énergie de ses panneaux solaires moins cher en été», ajoute Diego Fischer.

J'espère que Viteos tiendra sa promesse d'août 2023 d'un seuil minimal de rémunération de 12 ct/kWh.

Diego Fischer, membre du comité de la Société suisse pour l'énergie solaire.

Selon les prévisions de Groupe E, le tarif devrait tourner autour de 14 ct/kWh au premier trimestre, mais baisser en dessous de 9 ct/kWh aux deuxième et troisième trimestres, soit durant les mois les plus ensoleillés.

Par contre, en Valais ou à Lausanne, les distributeurs ont décidé de conserver un tarif fixe pour toute l'année 2025, même s'il est en baisse par rapport à 2024. Les Services industriels de Lausanne offriront ainsi 14,2 centimes/kWh et ils s'engagent «jusqu'en 2032 à garantir un tarif de reprise minimum de 10 ct/kWh (...). Ceci afin d'apporter de la sécurité pour les personnes souhaitant investir dans cette énergie.»

En attente de Viteos

L'autre distributeur électrique cantonal, Viteos, qui couvre en particulier les trois villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, doit annoncer cette semaine encore ses propres tarifs de reprise. Diego Fischer espère qu'il ne suivra pas la même politique que Groupe E et qu'il n'adoptera pas la tarification trimestrielle.

«De toute façon, j'espère qu'ils tiendront leur promesse d'août 2023 quand ils ont augmenté leur tarif de reprise à près de 25 ct/kWh.» Le [communiqué de presse](#) précisait alors que le distributeur «prévoit l'introduction d'un seuil de rémunération de la production minimale de 12 ct/kWh ces prochaines années, afin d'assurer un juste amortissement des installations des petits producteurs et de favoriser ainsi la transition énergétique».

[A lire aussi: Viteos augmente ses prix mais rachètera plus cher l'électricité solaire](#)

Contactée par «ArcInfo», la direction de Viteos explique juste que la situation a désormais changé avec l'adoption de la nouvelle loi sur l'électricité en juin 2024. Du côté du troisième distributeur neuchâtelois, Eli10, l'annonce des tarifs de reprise pour 2025 interviendra aussi cette semaine.

Une incitation négative

Pour Diego Fischer, cette politique de réduction massive des tarifs de reprise est en décalage avec la transition énergétique voulue par la Suisse qui «nécessite d'agrandir encore de façon énorme la production d'électricité solaire. Ce n'est pas du tout le moment de déstabiliser le marché des installations solaires avec ce nouveau tarif imprévisible et changeant tous les trois mois.»

Le Neuchâtelois relève par ailleurs que Groupe E incite les propriétaires à réduire la taille des installations solaires afin d'être moins exposés aux prix du marché. «Avec cet argument, on se retrouvera avec des toits à moitié couverts, qui sont évidemment néfastes pour la transition énergétique.»

Soyez le premier à commenter